

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

**EXCUSEE :** Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

## 2011 – 005: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU THEIL

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Christine RIFFAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame Christine RIFFAUD présente le résumé suivant du compte administratif 2010 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	49 098,19	88 071,05	53 293,82	49 790,69	102 392,01	137 861,74
<i>Résultats de clôture</i>	--	38 972,86	3 503,13	--	--	35 469,73
Résultats reportés	--	--	141 314,86	--	141 314,86	--
<i>Totaux cumulés</i>	--	38 972,86	144 817,99	--	105 845,13	--
Restes à réaliser	--	--	--	--	--	--
<i>Résultats définitifs</i>	--	38 972,86	144 817,99	--	105 845,13	--

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS,

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Approuve** le compte administratif 2010 du budget annexe de la Zone d'Activité Economique du Theil.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 février 2011

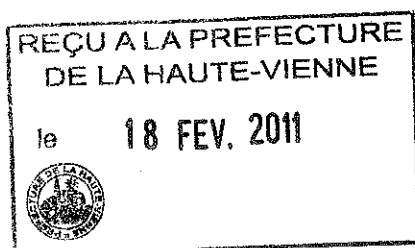
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 09.02.11



Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS



**DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2011**

**ZAE DU THEIL**

**08 février 2011**

Au cours de l'année 2006, la commune de Saint Léonard de Noblat a vendu ses terrains, au Theil, qui composeront, pour partie la future Zone d'Activité Economique. La cession des terrains a été effectuée pour le montant des emprunts restants à courir (5 556,12 € par an sur 9 ans pour le crédit agricole et 7 667,96 € par an sur 10 ans pour DEXIA).

En 2007, l'intercommunalité a acquis des terrains, en partie nord du territoire qui compose la ZAE du Theil, à Madame DU CHAPELET. En 2008, la Communauté de Communes de Noblat a acheté trois nouveaux terrains (à l'indivision DELALLE, à Mme et M. FAUCHER et à la société SCI GUTENBERG) pour un montant total de 2 302 € (frais de notaire en sus). Elle a également cédé un terrain, pour 1 €, à Mme et M. FAUCHER (division d'une parcelle pour installation d'une clôture). En 2009, l'échange de parcelles avec Madame DU CHAPELET a permis d'atteindre le périmètre définitif de la partie sud de la ZAE.

Après avoir obtenu les autorisations administratives nécessaires, la Communauté de Communes de Noblat a commencé à céder les premières parcelles de ce parc d'activités.

En 2010, une parcelle de 3 042 m<sup>2</sup> a été cédée pour un montant de 19 773,00 € HT et un compromis de vente, pour une parcelle de 8 000 m<sup>2</sup> environ, a été signé.

## **1 Les orientations budgétaires en 2011**

### **1.1 Dépenses**

Il est prévu de procéder à l'acquisition des dernières parcelles (environ 8 000 €) pour créer l'unité foncière nécessaire à l'implantation d'une entreprise en partie nord de la ZAE (opération non réalisée en 2010).

Il est également obligatoire d'inscrire une compensation financière qui sera versée à l'exploitant agricole des terrains qui seront acquis (opération non réalisée en 2010).

Les autres dépenses résulteront du remboursement des emprunts (capital + intérêts) de la cession des terrains (frais de bornage...).

### **1.2 Recettes**

Les recettes résulteront de la vente des terrains aux entrepreneurs.